

quand le projet austro-russe a été arrêté, et adopté par les puissances. Mais le projet Steeg-Delcassé est bien différent du projet austro-russe. Nous allons avoir à les opposer l'un à l'autre.

Le projet austro-russe procède au contraire dans sa partie essentielle — celle qui concerne l'inspecteur général — des « instructions concernant les vilayets de Turquie d'Europe (1) », œuvre de la Porte « harassée par les remontrances des ambassadeurs (2) ». Or, nos agents dans la péninsule ont sévèrement jugé ces « soi-disant réformes (3) »,

tersbourg (27 novembre 1902, pièce n° 39, p. 35 et suiv.), et l'autre à M. Bapst, chargé d'affaires de France à Constantinople (3 janvier 1903, pièce n° 52, p. 61 et suiv.) On lit dans la lettre adressée à M. Boutiron : « ... Il importe que les gouvernements français et russe puissent se mettre d'accord, à bref délai, sur une ligne de conduite commune en vue de préconiser l'adoption des réformes les plus pratiques et les plus efficaces. A cet égard, je serais porté à recommander le programme qu'a suggéré notre consul à Salonique. »

(1) Il est à remarquer que la Porte prétend réformer, non seulement les trois vilayets macédoniens, mais la Turquie d'Europe tout entière. Elle emploie là un procédé qui lui est habituel. En décembre 1877, elle prétendit étendre à tout l'empire les réformes régionales élaborées par la conférence de Constantinople. Elle connaît le proverbe : qui trop embrasse... A la fin de 1902, elle a dû prévoir que l'application de réformes même superficielles en pays albanais ferait courir les Skipétars aux armes, amènerait des massacres en Vieille Serbie et disperserait l'attention de l'Europe. M. Steeg écrit (*Livre jaune* de 1902, p. 38) : « Les réformes appropriées à une de ces régions ne sauraient convenir aux autres; cette incompatibilité offre un motif pour ne rien changer. »

(2) Expression de M. BAPST, *Livre jaune* de 1902, p. 38.

(3) Lettre de M. Steeg à M. Delcassé : *Livre jaune* de 1902, p. 49.